

## Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 13 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le 13 janvier 2015 à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué par M. Yves CHERON, maire, en date du 07 janvier 2015 s'est réuni à la Mairie en séance publique.

**Présents:** M. Yves CHERON, Mme Betty COËLLE, M. Dominique FOLGALVEZ, Mme Stéphanie ALVES, M. Philippe LEFEVRE, M. Alexandre AZZOPARDI, Mme Maÿlis PETILLON, Mme Hélène BOUCHERAT, Mme Véronique GUERITON, M. Xavier FRANÇOIS, Mme Paulina DYREK, M. Philippe COLIN, Mme Sylvia MOREAU,

**Pouvoir :** M. Eric LAUBE à M. Yves CHERON

**Absente :** Mme Martine HUIN

Secrétaire de séance : Mme Betty COËLLE

Avant de commencer la séance, Mrs. Dominique FOLGALVEZ et Yves CHERON, au vu des évènements qui se sont déroulés en France ces derniers jours demandent à l'assemblée une minute de silence.

Le compte-rendu du conseil municipal du mardi 09 décembre 2014 est approuvé et signé par l'assemblée à l'unanimité.

Ordre du jour :

### **1) – Demande de subvention auprès du Conseil Général pour les travaux à l'église et ordre de priorité des demandes.**

#### *Délibération 01-2015*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet consiste au remplacement de la toiture de l'église de Ver sur Launette en intégralité pour la partie en tuiles et la réparation de la toiture du clocher en ardoises.

Le projet prévoit également de fermer le clocher avec des moyens lourds afin de le rendre inaccessible aux pigeons qui font énormément de dégâts à l'intérieur et de le nettoyer.

Depuis plusieurs années deux voûtes coté Nord montrent des signes d'affaissement suite à des désordres architecturaux. Afin d'éviter leur effondrement, un étaielement sera réalisé le temps de trouver des solutions pérennes. Les deux voûtes coté Nord seront ainsi mises en sécurité.

Le 8 juin 2014 la commune de Ver sur Launette a subi une chute de grêle.

La société d'assurance prend à sa charge un montant de 71 490€ après application de la vétusté et correction du devis (réparation non en lien directe avec la grêle).

Le montant des travaux pour l'église ont été estimés par l'architecte pour un montant de : **164 800 € HT** comprenant :

- Le changement total de la toiture du versant Nord et Sud en petites tuiles
- La réparation du clocher par remplacement des ardoises cassées
- Le nettoyage et la fermeture des ouvertures du clocher
- Mise en sécurité de deux voûtes Nord

Le coût total estimatif des travaux :

Estimation des travaux par l'architecte	164 800€
Rémunération de l'architecte 9%	14 832€
Frais de publicité du marché	750€
Provision BET/SPS 1%	1 648€
Provision hausse 2% et imprévue 2%	6 592€
<b>Total des travaux</b>	<b>188 622€ HT</b>

Le plan de financement :

Montant des travaux	188 622 € HT
Remboursement assurance	71 490 €
Montant après assurance	117 132 € HT
Subvention sollicitée auprès du conseil général 50%	58 566 € HT
Restant à la charge de la commune	58 566 € HT
TVA à la charge de la commune	37 724 €
<b>Total financement de la commune</b>	<b>96 290 €</b>

M. le Maire propose de retenir M. MONTILLON comme architecte pour la maîtrise d'œuvre car il suit notre église depuis 2006 suite à un appel à concurrence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité :

- La note explicative des travaux prévus,
- Le montant prévisionnel des travaux,
- La demande de subvention auprès du conseil général,
- Le plan de financement proposé,
- La demande de commencement des travaux par anticipation pour des raisons de sécurité des voûtes,
- Le choix de M. MONTILLON, architecte, comme maître d'œuvre,  
et demande à M. le Maire de lancer l'appel d'offres et lui donne pouvoir pour signer tous les documents rattachés à ces travaux.

M. Xavier FRANCOIS demande ce que l'on fait si la subvention du Conseil Général n'est pas acceptée. M. le Maire répond que l'urgence est l'étalement des voûtes de l'église pour 3 800 € et qu'une dérogation pour travaux anticipés sur l'église est sollicitée. Parallèlement, on peut lancer l'appel d'offres afin d'avoir un prix ferme pour l'ensemble des travaux et de ne les réaliser que si la subvention est accordée.

M. le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'établir un ordre de priorité pour les demandes de subventions que la commune souhaite faire auprès du Conseil Général. Il soumet :

- 1) La station d'épuration, avec FONDASOL pour 9 390 € et DIMEXPERT pour 900 €,
- 2) L'église,

M. Xavier FRANCOIS indique que l'acquisition d'une lame de déneigement est tout de même important et qu'il serait donc nécessaire de revoir la demande de subvention pour cet équipement l'année prochaine.

L'ordre de priorité de demande de subventions auprès du Conseil Général présenté par M. le Maire est adopté à l'unanimité.

## **2) – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour les toitures de la mairie et du logement/école de Loisy**

### Délibération 02-2015

M. le Maire indique que le projet consiste au remplacement de la toiture de la mairie/école de Ver et du logement communal/école de Loisy en intégralité.

Les toitures seront refaites à l'identique, suite aux dégâts occasionnés par la grêle du 8 juin 2014.

Les toitures sont couvertes par une assurance. Celle-ci a été sollicitée.

Le montant des travaux a été estimé par une entreprise de couverture pour un montant de : **98 039 € HT**

La société d'assurance prend à sa charge un montant de 74 213€ après application de la vétusté.

### Le coût estimatif des travaux :

Estimation des travaux par le couvreur	98 039€ HT
Mission de mise en place d'un appel d'offres et suivi 3%	2 942€ HT
Provision BET/SPS 1%	980€ HT
<b>Total des travaux</b>	<b>101 961€ HT</b>

### Le plan de financement :

Montant des travaux	101 961 € HT
Remboursement assurance	74 213 €
Montant après assurance	27 748 € HT
Subvention sollicitée auprès de l'état (DETR) 40%	11 099 € HT
Restant à la charge de la commune	16 649 € HT
TVA à la charge de la commune	20 392 €
<b>Total financement commune</b>	<b>37 041€</b>

M. le Maire propose de retenir M. MONTILLON comme architecte pour la maîtrise d'œuvre car il suit notre église et sa mission sera partielle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité :

- La note explicative des travaux prévus,
- Le montant prévisionnel des travaux,
- La demande de subvention auprès de l'état au titre de la DETR,
- Le plan de financement proposé,
- Le choix de M. MONTILLON, architecte, comme maître d'œuvre,

et demande à M. le Maire de lancer l'appel d'offres et lui donne pouvoir pour signer tous documents rattachés à ces travaux.

M. Alexandre AZZOPARDI demande combien de temps faut-il compter pour avoir une réponse de l'accord de la subvention. M. Yves CHERON indique qu'une réponse pourrait être fournie d'ici octobre/novembre 2015, mais les travaux peuvent commencer dès réception de la demande auprès du service de l'état.

### **3) – Débat d'orientation sur le mode de financement de la fibre optique prévue pour 2015.**

M. le Maire indique que le Conseil Général prévoit les travaux pour la fibre optique en 2016 et qu'il faut monter le dossier pour la préparation de ces travaux en 2015. Le coût est de 370 € par prise et il y aurait environ 540 prises à installer sur la commune, soit un total de 200 000 € environ.

Il est présenté les différents modes de financement des travaux :

- 1 – 200 000 € au comptant,
- 2 – par le syndicat qui propose un prêt sur 25 ans à un taux de 3%,

3 – par un établissement bancaire. Actuellement, le Crédit Agricole propose de financer ce projet avec un prêt sur 15 ans à un taux de 2.10%.

Après discussion, il est retenu le financement par un établissement bancaire, le taux étant plus intéressant, pour un prêt de 170 000 € et le reste au comptant.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

#### **4 – Epicerie Sociale : demande de participation supplémentaire de 1€/habitant.**

Actuellement 1.05 €/habitant est versé à l'épicerie sociale par le CCAS de la commune. Les habitants ayant le droit d'utiliser les services de l'épicerie, paye 10% du prix du produit.

L'Europe ayant réduit pour 2015 les subventions de 25 000 €, l'augmentation par habitant devrait être portée à 5€/habitant pour compenser cette perte.

Il est décidé, après discussion avec les autres communes, de procéder à une augmentation de la cotisation d' 1€/habitant, ce qui porterait la cotisation à 2.05 €/habitant.

Le budget du CCAS étant financé uniquement par la commune, il revient donc au conseil municipal de décider cette augmentation de participation.

Le conseil accepte à l'unanimité, de verser les 1€/habitant supplémentaires au budget du CCAS qui portera donc à 2.05€/habitant la participation de la commune à l'épicerie sociale.

#### **5 – Questions diverses**

- Achat d'un ordinateur

##### Délibération 3-2015

M. Le Maire informe le Conseil que l'ordinateur de la secrétaire de Mairie ne peut plus être arrêté car il n'est pas sûr de pouvoir le remettre en marche et qu'il présente des signes importants de vétusté, notamment l'onduleur.

Deux devis ont été demandés à la société ADIMEC, fournisseur lors de l'achat du précédent ordinateur fin 2014 :

- Un ordinateur identique à celui commandé fin 2014 pour 1 626.60 € HT
- Un ordinateur moins puissant pour 1 438.95 € HT

L'écart de prix étant faible, il est décidé à l'unanimité de retenir l'ordinateur le plus performant, soit le premier devis d'un montant de 1 626.60€.

- Reconduction du contrat de travail de Mme Christine GONTIER

Le contrat de travail de Mme Christine GONTIER, secrétaire de mairie, se terminant au 31/01/2015, une décision aurait du être prise et une lettre recommandée avec accusé de réception envoyée deux mois avant la fin de contrat, soit le 30/11/2014. Cette date étant passée, il est demandé de prendre une décision ce jour concernant la reconduction ou non de son contrat en tant que contractuelle.

Le travail de Mme GONTIER apportant satisfaction, il est décidé à l'unanimité de reconduire son contrat en tant que contractuelle. La durée du contrat sera déterminée par M. Le Maire et il lui est donné tous pouvoirs pour signer ce nouveau contrat.

Fin de séance à 21h00.